

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 7 mars 2025, 18h

nombre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 15
15 Pour

Date de la convocation
03/03/2025
Date d'affichage
03/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Objet de la délibération : REVISION DU PLU - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Affaire n°2/2025

Mme le Maire rappelle que l'Agence Départementale d'Ingénierie accompagne la Commune pour la Révision du PLU.

Elle explique que dans la convention initiale et l'avenant n°1 signé le 6 avril 2021, la phase d'arrêt du projet et l'enquête publique n'étaient pas inclus.

Afin de continuer à bénéficier de leur aide jusqu'à la fin de la procédure, l'Agence Départementale de l'Ingénierie de l'Ain propose un avenant n°2 comprenant :

- La rédaction de la délibération d'arrêt et une aide pour transmettre les courriers aux personnes publiques associées
- La rédaction de l'avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- La présence à 2 réunions techniques pour finaliser la procédure
- La rédaction de la délibération d'approbation du PLU

Cet avenant s'élève à 1 750 € HT, soit 2 100 € TTC. Il est proposé de signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 proposé par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'accompagnement de la révision du PLU
- **ACCEPTE** le montant de l'avenant qui s'élève à 1 750€ H.T soit 2 100 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

